



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**Fourniture et livraison d'un camion 4x2
Tri-benne 7.2 t équipé d'une balayeuse
frontale neuf**

Marché Public de Fournitures à procédure adaptée

Acte d'Engagement (AE)

Pouvoir adjudicateur
Communauté de Communes ARIZE LEZE
Monsieur Le Président Jean Claude COURNEIL
Route de Foix
09130 Le FOSSAT
Tel : 05.61.68.55.90
E-mail : compta@arize-leze.fr

Remise des offres :

Vendredi 17 mars 2023 à 12 h

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président Jean Claude COURNEIL

Communauté de Communes Arize Lèze

Route de Foix

09130 Le FOSSAT

Tel : 05.61.68.55.90

E-mail : compta@arize-leze.fr

Objet du marché :

La fourniture et livraison d'un camion 4x2 tri-benne 7.2 t équipé d'une balayeuse frontale neuf.

Procédure du marché :

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application du nouveau code de la commande publique – ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

Marché n° : 2023-01

Personne responsable du marché (PRM) :

Monsieur le Président Jean Claude COURNEIL

Références du comptable assignataire de la dépense :

Monsieur Jean-Marie LECOMTE

SGC de Pamiers 1 Rue des Cendresses – 09100 PAMIERS

ARTICLE 1 - CONTRACTANT :

Je soussigné,

M

Agissant pour le compte de la

société :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

N° SIRET : Code APE :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés ;

M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les certificats et déclarations dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

(Page à remplir uniquement par les groupements solidaires)

Nous soussignés,

M

.....

.....

M

.....

.....

M

.....

.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés ;

NOUS ENGAGEONS à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les certificats et déclarations dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne responsable du marché.

NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'Entreprise est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 2 : PRIX

La commande sera effectuée pour un engin.

Le prix sera ferme et sera réputé inclure la totalité des prestations, frais et dépenses administratives.

Aucune réclamation ultérieure ne sera retenue pour une dépense prétendue imprévue dans la composition du prix.

Si le candidat découvre éventuellement des erreurs ou des oublis, il devra se conformer aux dispositions prévues dans le règlement de consultation.

ARTICLE 3 : DELAIS DE LIVRAISON ET DUREE DE GARANTIE

Le délai maximal de livraison est de jours à compter de la date de notification du marché.

La durée de garantie est du matériel : An (s)

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de :
Etablissement financier :
Adresse :
Sous le N° de compte :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB	IBAN	BIC

Ou Joindre un RIB

Le délai global de paiement des factures est fixé à 30 jours. Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autres formalités des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE VALIDITE

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe (tombent) pas sous le coup de l'interdiction découlant des clauses énoncées dans le décret n° 2016-360.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Fait en un seul original.

A

Le

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente Offre pour valoir Acte d'Engagement

A, le

La personne responsable du marché :
Monsieur Jean Claude COURNEIL,
Président de la Communauté de Communes Arize Lèze.

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le

L'Entrepreneur,